



Charte de l'étudiant et de l'utilisateur de la bibliothèque universitaire

La BU est un lieu de travail ouvert à tous où le calme doit être préservé pour la réussite de chacun. Il appartient maintenant à tous de contribuer au bon usage des locaux et des équipements, en respectant quelques règles simples, conformément au règlement intérieur de la bibliothèque.

CETTE CHARTE ENGAGE TOUT UTILISATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Je m'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur, notamment :

- **Dès l'entrée dans la bibliothèque**, à respecter le calme et à mettre mon téléphone en mode « silence » pour préserver la qualité des conditions de lecture et de travail. Je réponds aux appels à l'extérieur.
- **À ne consommer ni nourriture ni boissons dans les locaux** de la bibliothèque pour des raisons d'hygiène.
Les bouteilles fermées sont admises.
- **À respecter les équipements et la propreté des locaux**, en laissant notamment une place de travail nette après utilisation.
Les ouvrages utilisés sont rangés par le personnel.
- **À respecter les conditions de prêt** dont j'ai pris connaissance au moment de l'inscription.
- À utiliser les outils informatiques dans le **respect de la charte informatique de l'Université**.
- À me conformer avec bonne volonté et courtoisie **aux instructions et observations faites par le personnel**.

Je suis parfaitement informé(e) que :

- **Le non-respect de ces engagements ainsi que le vol ou la dégradation des documents sont des actes répréhensibles passibles de sanctions (exclusion de la bibliothèque et suspension du droit d'emprunter)**, pouvant aller jusqu'à la saisine de la Commission disciplinaire de l'Université.

LE PERSONNEL EST D'ABORD PRÉSENT POUR VOUS AIDER DANS VOS ÉTUDES
ET S'ENGAGE À ASSURER LE MEILLEUR ACCUEIL.